

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 21 décembre 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Daubèze, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

**Présents :** *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI (Gornac), Denis MODET, Bruno LIMOUZIN (Mourens), Serge DURU, Éric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN, (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Gilles BUSSAC, Luc HÉRAULT, Marie-José LAWThER pv à Luc HÉRAULT, Claude LUMEAU pv à Yves d'AMECOURT (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Catherine DAKIR (Coirac) Jean-Marie VIAUD, (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, David BONNEFIN (Blasimon), Jean Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (St Martin de Lerm).*

*Excusés : Anne CATHERINEAU (Coirac) Sylvianne LANGEL (Mauriac).  
Absents : Yves RAYNE, Bernadette BOGET (Cleyrac).*

**Auditeurs libres :**

*Francis PEYRE, Rosy LUIZ (Saint Martin du Puy), Jean Luc PIVA (Saint Félix de Foncaude), Claudette BIDOUSE, Jean Claude BERNEDE (Coirac), Philippe MERIGNAC, Samuel MESTRE, Daniel RAOULT, Landry CARPENTEY, Véronique BORDAT, Karine BORDINI, Chantal MACIAS (Daubèze), Philippe PAGOTTO, Christophe DUARTE ( Castelviel).*

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé par Martine Cauhapé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au précédent compte rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Christiane Dulong est nommée secrétaire de séance.

**Avancement du Projet multi-accueil**

Les commissions « bâtiments » et « enfance-jeunesse » se sont réunies le 7 décembre dernier avec M. Blazquez et les services de la petite enfance (CAF, PMI, CG) afin de faire le point sur le dossier.

M. le Président présente les modifications apportées au projet afin d'en réduire le coût, avant de déposer le permis de construire. Il rappelle la surprise qui avait été celle du conseil

communautaire lors de la présentation du projet, lors de sa dernière séance. Depuis lors une nouvelle réunion a été organisée pour comprendre la raison de l'évolution des coûts.

- Une partie de l'augmentation est due aux exigences des services instructeurs : surface des dortoirs des grands et des petits, surface du RAM.
- Une seconde partie est due à la taille de la cuisine qui a été conçue pour accueillir, plus tard, la cuisine du CLSH.

Lors de cette réunion, il a été proposé de réduire la partie cuisine afin de ne tenir compte que de son utilisation par la crèche-multi-accueil. En effet, les commissions ont estimé que le transfert de l'accueil de loisirs envisagé n'est pas une priorité pour l'instant puisqu'en cas d'affluence, les accueils de loisirs de Mauriac et du Haut-Benauges peuvent accueillir le surplus d'enfants.

De ce fait, le projet de cuisine envisagé a été calculé seulement en fonction du besoin du multi-accueil. La baisse attendue est de 77 000 € ttc, montant estimé par M. Blazquez.

L'avis du bureau et de l'assemblée rejoint celui des commissions qui pensent que ce projet est plus cohérent.

Il a été confirmé :

- le taux de participation de la CAF à hauteur de 50 % pour le RAM.
- Le taux d'intervention de la CAF pour le multi-accueil sera de 20 à 40 %.

Les commissions se réunissent à nouveau début janvier pour affiner certains points et le permis sera déposé à la suite.

Une étude sera réalisée pour envisager la mise en place de panneaux photovoltaïques et étudier la possibilité d'une autre énergie renouvelable (« géothermie » de surface).

## **PLACE DE MOURENS – Prise en charge de travaux**

Les travaux de la place de Mourens sont terminés et il y a lieu de solder la participation de la Communauté des Communes sur ce projet.

M. le Président présente un état détaillé de l'opération distribué à chaque membre.

A la suite, il demande à l'assemblée s'il y a des questions et propose de délibérer sur les montants présentés.

<b>Aménagement d'une place à Mourens</b>		HT
Avant Projet Sommaire (Douce)		4 000.00 €
géomètre		350.00 €
honoraires architecte (Douce)		7 611.00 €
travaux		92 326.57 €
<b>Coût total de l'opération</b>		<b>104 287.57</b>
<b>Engagement de la communauté des communes (2006)</b>		<b>55 311.32 €</b>
<b><u>Sommes déjà versées :</u></b>		
APS		4 000.00 €
géomètre		350.00 €
Acompte sur travaux versé		40 000.00 €
honoraires		7 611.00 €
<b>Participation aux travaux par la cdc à ce jour</b>		<b>51 961.00 €</b>
<b>Solde à verser à Mourens</b>		<b>3 350.32 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, comme convenu dans le projet présenté en 2006, de prendre à sa charge une partie des travaux de la place de Mourens pour la somme de 51 961 € HT (soit 53% du montant des travaux).*

Un solde d'un montant de 3 350.32 € sera adressé à la commune de Mourens.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Pour l'utilisation des locaux de la cantine scolaire lors du fonctionnement de l'accueil de loisirs de Sauveterre, la commune de Sauveterre demande le remboursement des fluides pour les années 2006-2007 et 2008. Le montant s'élève à 1 470.17 €.

Ce montant prend en compte l'ensemble des charges (eau, électricité, entretien du bâtiment, contrôle Apave, dératisation, traitement termites). Le coût au m<sup>2</sup> mis à notre disposition est ramené au nombre de jours d'utilisation / an.

S'agissant des charges sur exercices antérieurs, il y a lieu de présenter une délibération modificative budgétaire.

Délibération proposée :

Section de Fonctionnement- Services : COO

Compte 673 000 – Charges sur /exercices antérieurs	+ 1 470.17 €
Compte 628 800 - Remb de frais à d'autres organismes	- 1 470.17 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte la délibération modificative budgétaire.*

## **COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE pour l'aménagement de l'espace**

La loi de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit l'instauration d'une commission intercommunale d'accessibilité pour les intercommunalités de + de 5000 habitants.

En réunion bureau, M. le Président a proposé que cette commission soit constituée au sein de la commission bâtiments.

La commission bâtiments se compose de :

*Christophe LARTIGUE – Gornac, Gilles GALLES – Gornac, Didier LAMOUREUX – Gornac, Régis BENEY – Blasimon, Patrick COUSIN – St Sulpice de P, Philippe LAVEIX – Sauveterre, Serge MAURIN – Sauveterre, Michel MAROT – Castelvial, Philippe PAGOTTO – Caumont, Bernard AUCOIN – Mauriac, Nicolas GUIDERDONI – Mauriac, Frédéric ROBERT – Cleyrac, Jacques PANCHE – St Brice, Martine LOPEZ – St Martin du Puy, Arnaud QUESNEVILLE – Daubèze, Catherine DAKIR – Coirac, Jean FAVORY – Blasimon, Eric TINTURIER – St Brice*  
A cette liste, il est rajouté les maires des communes de Mourens, St Hilaire du Bois, St Martin de Lerm, et St Félix de Foncaude.

De plus, cette commission reconnue comme instance de démocratie participative doit être ouverte à tout habitant ou association ayant une connaissance dans ce domaine.

M. le Président propose d'associer une personne des Clubs des aînés de Sauveterre, Blasimon ainsi que l'Atelier créatif.

M. le Président propose que cette première commission se réunisse et qu'elle nous présente en début d'année prochaine une commission définitive que l'assemblée validera.

Il est proposé d'inviter Mme BELET à cette commission pour bien déterminer les missions de chacun.

De plus, les communes de Blasimon et de Sauveterre, ayant déjà travaillé sur l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, proposent de se regrouper pour confier cette mission à un bureau d'étude.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Foire des Jeunes Agriculteurs de Janvier**

Didier Lamouroux informe l'assemblée que suite à la réunion de jeudi soir les Jeunes Agriculteurs l'ont invité à leur réunion de préparation pour la foire de Janvier.

Ils ont confirmé que le Crédit Agricole prenait en charge l'impression des affiches mais ne pouvait pas participer à l'impression de leur programme.

Actuellement, l'impression des 300 programmes par Polygraf leur coûte 762 € ttc. Nous avons un devis de Champ de Pub pour la création d'un montant de 450 Ht et pour l'impression 618 Ht correspondant à 500 exemplaires.

Après étude, il est proposé de prendre en charge pour cette année le coût de l'impression, soit 762 €. Après accord de l'assemblée, ce montant sera inscrit au prochain budget.

### **Voirie :**

La commission d'appel d'offre s'est réunie lundi 30 novembre. L'entreprise AZIMUT Ingénierie a été retenue pour un montant de 8 400 € HT (10 046.40 TTC), soit 2.40 %.

Serge DURU informe que la commission voirie s'est réunie le jeudi 10 décembre à 17 h et les visites des communes sont programmées pour le 5 et 6 janvier 2010.

JM Viaud informe qu'il a reçu une proposition d'ATESAT en mairie et demande s'il convient de la signer.

Le Président propose que les services de la DDE soient invités à venir expliquer leur nouvelle mission lors d'un prochain conseil communautaire.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

Après qu'Henri Honegger ait informé en réunion bureau que la visite de l'USERCTOM était reportée, M. Le Président avait demandé à ce que Madame Tringali vienne expliquer la hausse des taxes d'enlèvement des ordures ménagères dans certaines communes.

Mme Tringali donne quelques explications sur le calcul :

- Les charges de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères sont ramenées au nombre d'habitant.
- (Le coût à l'habitant) x (le nombre d'habitant de chaque commune) donne le coût par commune.
- Le coût par commune est ensuite ramené à la base fiscale de propriété bâti de chaque commune afin de définir un taux à la propriété.

Mais ces explications ne donnent pas entièrement satisfaction à certains élus et M. Honegger propose de présenter un tableau prochainement en intégrant les chiffres de Mme Tringali commune par commune.

### **Réforme de la taxe professionnelle :**

Mme Tringali demande aux élus de communiquer auprès des entreprises du territoire afin qu'elles suspendent la mensualisation du paiement de la TP dans la mesure où le calcul va changer.

### **Informations diverses :**

- Modification Statuts: Point avec les communes sur leur délibération.
- Achat sonorisation portable : Didier Lamouroux informe qu'une sonorisation portable a été commandée au prix de 988 € ttc. Une somme de 4000 € avait été inscrite au budget. Ce matériel pourra être utilisé par les communes.
- Radio Entre Deux Mers : l'AG a eu lieu et Didier Lamouroux représente la Communauté de Communes au sein du bureau de l'association.

- Motion sur la réforme des collectivités : Daniel Barbe souhaite faire adopter une motion sur ses inquiétudes à propos de la réforme des collectivités territoriales. Il en donne lecture à l'assemblée. Le Président regrette cette demande car il estime que le conseil communautaire n'est pas le lieu pour ces débats d'ordre politique et que le conseil communautaire ne doit pas être un lieu pour faire de la politique nationale.

M. Marniesse demande que cette motion soit remise à chaque délégué pour lecture et qu'elle soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire afin de laisser le temps à chacun d'y réfléchir.

A la majorité, il est décidé que la présentation de cette motion est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Président excuse une partie de l'équipe de l'animation qui est au Futuroscope et qui donc ne pourra pas assister au repas.

Il salue et remercie de leur présence des personnalités invitées qui vont quitter le territoire au cours de l'année 2010 : M Soulé (DDE), Mme Leude (MDSI - CG 33) et Mme Tringali (Trésorière).

**Prochain conseil communautaire** : Lundi 18 Janvier 2010 à St Sulpice de Pommiers à 18 h 30

**Réunion bureau** : Lundi 4 janvier 2010 à 18 h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.

